

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU JEUDI 18 OCTOBRE 2012 – 15 H 30**

***AFFICHE EN MAIRIE LE LUNDI 22 OCTOBRE 2012***

Le dix huit octobre deux mille douze à quinze heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze octobre deux mille douze, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

NEGRE – BANDECCHI - CORBIERE – ROSSO – PIRET - CONSTANT - LUPI –  
GAGNAIRE - TRASTOUR – ANTOMARCHI - ALBERT-RIGER - GUIDON –  
SPIELMANN – CHANVILLARD - POUTARAUD – ALLEMANT – RUSSO –  
SALAZAR - RAIMONDI - BOTTIN – CORDERO – SASSO - BONNAUD –  
PROVENCAL - AMOROZ - GERMANO – GAGGERO - SANTINELLI – OBRY -  
GINOUVIER – TAIANA – LARTIGUE - JEAN – CAVENEL

POUVOIRS RECUS DE :

- M. MARTIN à M. Rosso
- M. ANGLADE à Mme Corbière
- Mme GUIDON à Mme Bandecchi après son départ
- M. POUTARAUD à Mme Raimondi après son départ
- Mme CHABOUHA à M. Allemant
- M. PIETRASIAK à M. Gagnaire
- Mme LEOTARDI à Mme Bottin
- M. AMOROZ à Mme Provençal jusqu'à son arrivée
- M. BENSADOUN à Mme Sasso
- Mme IANNARELLI à M. Spielmann
- Mme NATIVI à M. Santinelli

ABSENT : M. BURRONI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALLEMANT

\* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 15 H 30 et passe la parole au benjamin de l'assemblée, M. Allemant qui procède à l'appel des présents.

Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2012 ; approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis il ratifie les 45 décisions prises pendant l'intersession en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) arrêtée au 24/09/2012 au titre de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* \* \*

**Arrivée de Mme Trastour – 16 h 48**

**Arrivée de M. Bonnaud – 17 h 41**

**1. Décision Modificative n° 2 – Exercice 2012 – Budget Principal Ville**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'adoption du BP 2012 le 29 mars dernier, et d'une première décision modificative le 14 juin suivant, il convient maintenant de compléter certains crédits de dépenses pour permettre la liquidation des dépenses obligatoires, par désaffectation de crédits de dépenses inutilisés et l'inscription de recettes nouvelles. La présente DM s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 2 156 415,80 € et section par section comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 313 934,52 €	1 313 934,52 €
Section de fonctionnement	842 481,28 €	842 481,28 €
Total	2 156 415,80 €	2 156 415,80 €

Ces montants comprennent des opérations d'ordre pour un montant total de 1 256 834,52 € ramenant les dépenses et recettes réelles à 899 581,28 €. Pour la section de fonctionnement, les recettes nouvelles s'élèvent à 464 581 € ainsi réparties :

- rôles supplémentaires d'impôts locaux : 95 844 €,
- participation de l'Etat pour élections : 15 594 €,
- plus values sur gestion de la trésorerie : 50 000 €,
- produits exceptionnels sur exercices antérieurs : 303 143 €, (*dont régularisation de la participation de la CAF pour les crèches*).

Ces recettes nouvelles finançant des dépenses nouvelles de 420 606 €, comprenant essentiellement :

- un complément de crédits pour le personnel : 200 000 € (*en grande partie dû à l'augmentation de 2% du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2012*),
- espaces verts : 48 500 € (*éradication des haies de cyprès et fleurissement d'hiver Maréchal Juin*),
- une provision pour la lutte contre le charançon rouge et contre le papillon du palmier : 60 000 €,
- sport scolaire : 31 000 €,
- charges financières : 6 025 €,
- charges diverses : 12 203 €,
- charges exceptionnelles : 41 135 €,
- le solde étant affecté aux dépenses imprévues pour 21 743 € et à un autofinancement complémentaire de la section d'investissement pour 43 975 €.

Les dépenses nouvelles de la section d'investissement s'élèvent, à 732 515 € et comprennent, outre des opérations purement financières de 93 975 € (part en capital des annuités SDEG 2009 à 2012 : 43 975 €, provision pour reversement à NCA de la TLE : 50 000 €), des compléments de crédits sur de programmes déjà votés :

- subventions d'équipement : 532 500 € dont 500 000 € de crédits de paiement pour la Cité marchande en avance sur les crédits de paiement initialement prévus sur 2013 et façades du Haut-de-Cagnes en accompagnement des travaux en cours : 32 500 €,
- des travaux neufs pour 100 000 €, notamment 94 000 € pour travaux d'infrastructures préalables au réseau communal de fibre optique,
- l'acquisition de matériel pour 6 000 €.

L'ensemble est financé, outre le produit de la TLE à reverser à NCA pour 50 000 €, par :

- des subventions à recevoir pour 385 000 €,
- l'utilisation de l'emprunt réalisé en 2008 pour 253 540 €,
- et un autofinancement de 43 975 €.

Il vous est précisé que dans la masse des opérations d'ordre figurent une provision pour des travaux en régie pour 300 000 € et l'intégration des travaux d'enfouissement des lignes aériennes réalisés pour le compte de la commune par le SDEG entre 2009 et 2011 pour un montant HT de 457 059 € et leur financement dont une dette réalisée pour notre compte par le SDEG de 238 232 €, augmentant la dette communale de plus de 1%.

Cette dette génère une annuité de remboursement nouvelle de 20 638 € pour laquelle nous aurons à supporter cette année une dépense nouvelle au titre des annuités 2009 à 2012 de 68 872 € pouvant être financée par la gestion active de la dette et de la trésorerie puisque nous constaterons un gain de 50 000 € sur la gestion de notre placement de trésorerie et de 18 872 € de réduction des intérêts payés. Il vous sera proposé, en remplacement du placement en OPCVM de trésorerie, l'acquisition de parts sociales de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** en faveur de cette décision modificative.

Se sont abstenus : Mme NATIVI, M. SANTINELLI  
Mme TAIANA, M. OBRY  
M. GINOUIER  
Mme LARTIGUE, M. JEAN

## **2. Décision Modificative n° 1 – Exercice 2012 – Budget Annexe Cité Marchande**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2012 le 29 mars dernier et du Budget Supplémentaire le 14 juin suivant, il convient maintenant de compléter certains crédits de dépenses pour permettre la liquidation des dépenses obligatoires, par désaffectation de crédits de dépenses inutilisés et l'inscription de recettes nouvelles.

La présente décision modificative s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 535 000 € et section par section comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	510 000,00 €	510 000,00 €
Section de fonctionnement	25 000,00 €	25 000,00 €
Total	535 000,00 €	535 000,00 €

Il s'agit notamment d'inscrire, outre 10 000 € d'opérations d'ordre au sein de la section d'investissement, 500 000 € de crédits complémentaires pour compléter les crédits de paiement de l'opération de déconstruction-reconstruction de la Cité Marchande, sans pour autant que le montant total de l'autorisation de programme n'augmente, et 25 000 € pour les dépenses d'exploitation entre la date de réouverture et la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SE PRONONCE** en faveur de cette décision modificative.

## **3. Attribution d'une subvention à l'Association Azzura Lights**

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer nominativement des subventions complémentaires et exceptionnelles aux organismes suivants :

- Association Azzura Lights, pour la sensibilisation d'environ 200 foyers cagnois aux économies d'énergie et d'eau, par notamment la distribution d'« Ecology Box » (économiseurs d'eau et ampoules à économie d'énergie) et de kits économiseurs d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2 500,00 €

#### **4. Adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral (A.N.E.L.)**

Rapporteur : M. le Maire

Face aux profondes mutations qui affectent la mer et le littoral, et au vu des enjeux du développement de nos espaces maritimes, il convient aujourd'hui d'être accompagné pour assurer une gestion innovante de notre territoire qui présente de fortes spécificités géographiques, économiques et sociales. La commune, située au centre de la frange littorale du département des Alpes-Maritimes, à l'ouest du fleuve Var offre 3,5 km de linéaire côtier.

La commune a souhaité valoriser ses espaces naturels tant terrestres, fluviaux ou marins comme en témoigne la création d'une réserve marine protégée en 2007 qui illustre la cohérence d'un développement durable de la zone littorale. Elle a également engagé une démarche à valeur ajoutée économique avec la création d'une promenade du bord de mer et les nouvelles concessions de plage.

L'A.N.E.L., créée depuis 1978, a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences entre élus, avec les partenaires publics et privés, un laboratoire d'idées, une force de propositions. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral. Cette association regroupe les élus de l'ensemble des collectivités territoriales du littoral de métropole et d'Outre-mer, communes, regroupement de communes, départements et régions maritimes et ce afin de favoriser le dialogue sur les thèmes propres aux collectivités littorales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association Nationale des Elus du Littoral dont la cotisation annuelle s'élève à 4226 €.

#### **5. Souscription de parts sociales auprès de la Société Locale d'Epargne de la Caisse d'Epargne**

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la réglementation bancaire et notamment du respect le plus large possible des ratios prudentiels, la Caisse d'Epargne encourage la souscription de parts sociales de ses sociétés locales d'épargne dont le rendement, supérieur à celui du livret A, est l'un des plus performants actuellement. La Caisse d'Epargne est un des principaux financeurs des collectivités territoriales, de l'économie locale et de l'économie sociale (associations, ...)

Je vous rappelle que nous avons déjà souscrit 1 100 parts sociales de 20 € de la Société Locale d'Epargne territorialement compétente (Centre et Nord des Alpes-Maritimes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder au placement budgétaire de la somme de 2,5 M€ en acquérant 125 000 parts sociales supplémentaires de la Société Locale d'Epargne Centre et Nord des AM de 20 €, soit une dépense totale de 2,5 M€. Il est bien entendu que lorsque nous aurons besoin de ces fonds pour financer la section d'investissement nous rétrocéderons sans frais tout ou partie de ces parts sociales.

#### **6. Fixation des tarifs des droits de place de la cité marchande**

Rapporteur : M. ROSSO

La Cité Marchande définitive ouvrira ses portes avant la fin de l'année.

Les commerçants non sédentaires titulaires d'un étal aménageront dans la nouvelle structure après 18 mois d'activité dans la structure provisoire du quartier de la Villette. Le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux s'effectueront sur une période de 6 semaines (5 semaines pour l'aménagement de stand par chaque étalier, puis 1 semaine pour le déménagement). Durant cette période de déménagement la Cité Marchande sera fermée.

La nouvelle structure offrira des installations et des prestations de qualité aussi bien aux usagers qu'aux étaliers. Outre la qualité environnementale du bâtiment qui permettra de réaliser à terme des économies d'énergie, les étaliers bénéficieront de nouvelles fonctionnalités dans les parties privatives telles que les vestiaires aménagés, les douches, un local poubelle réfrigéré. Du fait de la qualité de ces nouvelles installations (mais également du fait que les droits de place sont restés inchangés depuis 2006), les tarifs de droits de place doivent être réévalués. L'opération de reconstruction de la Cité Marchande ainsi que son exploitation étant assujettie à la TVA, les tarifs proposés s'entendent HT auxquels s'ajoutera la TVA au taux en vigueur lors de l'exigibilité du paiement, soit actuellement 19,6 %. Les tarifs seront révisés annuellement en fonction et à l'occasion de l'adoption du budget annexe de la Cité Marchande. Le paiement sera mensuel et d'avance. Devant cesser leur activité pendant la période d'installation, les étaliers seront exonérés de la redevance durant cette période.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de l'exonération par la Commune des droits de place correspondant à un mois d'exploitation des bancs dans la Cité Marchande définitive pendant le mois d'installation
- **FIXE** les tarifs hors taxes tels que présentés sur l'état ci-joint auxquels s'ajoutera la TVA au taux en vigueur, soit actuellement 19,6 %.

#### **7. Régie de recettes Service Culturel – Modification de tarifs**

Rapporteur : M. CONSTANT

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des manifestations musicales et théâtrales dans divers lieux à 10 € (tarif plein – lettre A) et 7 € (tarif réduit – lettre B). Compte tenu de la programmation tels que le concert de l'Europe ou certaines pièces de théâtre et de la qualité des plateaux artistiques proposés, il apparaît nécessaire de réajuster nos tarifs.

Il est rappelé que le tarif réduit s'applique aux étudiants de moins de 26 ans, aux personnes de plus de 65 ans ainsi qu'aux groupes de plus de 10 personnes et aux chômeurs indemnisés par pôle emploi. Il est proposé d'augmenter ce tarif de 2 € soit :

- 12 € le tarif plein – lettre A
- 9 € le tarif réduit – lettre B.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la modification des tarifs de ces manifestations musicales et théâtrales dans divers lieux (Eglises, Casino Terrazur, Espace Centre, Château-Musée).

#### **8. Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunication : avenue du Dr. Maurice Donat, avenue de la gare, rue du Général Bérenger**

Rapporteur : M. ROSSO

Dans le cadre de sa campagne nationale de remplacement des câbles vétustes CPI (Câble Papier Imprégné), ERDF doit réaliser un chantier de renouvellement de son réseau électrique en centre ville. La commune souhaite accompagner cette opération par l'enfouissement de câbles de communication, situés en appui commun sur les supports de réseaux électriques.

Les travaux d'enfouissement et de réalisation de ces fourreaux, se réaliseront sur le domaine public sur une longueur de 721 mètres depuis l'avenue du Dr Maurice Donat jusqu'à la Rue Général Bérenger, en passant par l'Avenue de la Gare. La commune devant anticiper l'extension de son réseau, il apparaît ainsi opportun de réaliser conjointement avec ERDF ces travaux sur ces axes stratégiques et très passants, en plein cœur de ville. A cette fin, ERDF et la Commune se sont rencontrés pour convenir, dans le cadre d'une convention, des conditions techniques juridiques et financières pour la réalisation conjointe de l'enfouissement des deux réseaux et la remise par ERDF de l'ouvrage de télécommunication (fourreaux pour fibres optiques) à la commune.

Une convention est proposée afin de garantir à ERDF et à la commune leurs droits et obligations pour la mise en place et l'entretien de leur ouvrage respectif des réseaux électriques et de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune à ces travaux (études, sur largeur et remblaiement de la tranchée) est de 78 243,00 € HT soit 93 578,63 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de prestation de pose de fourreaux pour fibres optiques à passer avec ERDF
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des pièces y afférent
- **APPROUVE** les propositions techniques et financières de la convention

**Arrivée de M. Amoroz – 18 h 44**

**9. Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un kiosque alimentaire sur la promenade de la mer, à proximité du port du Cros**

Rapporteur : M. ROSSO

Afin de procéder à l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public concernant l'installation et l'exploitation d'un kiosque alimentaire à proximité du port du Cros, en face de l'école de voile, la commune a procédé à une mise en concurrence lancée le 15 mai 2012 par voie de presse. Cette autorisation est délivrée sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 5 ans.

La commission d'attribution du domaine public a été réunie le 31 juillet 2012 et a retenu l'offre de la SARL CROS COLOU.

Le montant de la redevance annuelle pour occupation du domaine public s'élève :

- pour la part fixe, à 7200 euros par an.

- pour la part variable, à 5 % du chiffre d'affaires annuel réalisé par l'entreprise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

**Départ de Mme Guidon et M. Poutaraud – 18 h 48**

**10. Convention d'adhésion de la commune à la convention opérationnelle Habitat et multi-sites conclue entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Nice Côte d'Azur**

Rapporteur : M. le Maire

Une convention multi-sites pour une intervention foncière à court terme destinée à la production de programmes d'habitat mixte a été signée par la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur et l'Etablissement Public Foncier le 27 février 2007. Cette convention, a permis de conduire des actions sur 12 sites métropolitains dont celui de la rue Bérenger (immeuble Antibo).

Le recours à l'EPF permet d'éviter les coûts du foncier et du portage financier liés aux acquisitions, réalisées par voie de préemption ou de DUP, des terrains destinés à être cédés à des bailleurs sociaux. A titre d'exemple, en 2007, en recourant à l'EPF la commune, dans le cadre de l'opération de création de logements pour étudiants du secteur des grands plans, n'a pas eu à avancer le prix d'achat du terrain (1 067 000 €) et à supporter les frais financiers (plus de 200 000 €).

Une nouvelle convention signée entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPF PACA le 28 mars 2012 est intervenue pour poursuivre et renforcer le partenariat entre la Métropole et l'EPF en tenant compte du nouveau territoire métropolitain.

Pour permettre à l'EPF PACA d'engager de nouvelles acquisitions sur le territoire communal, une convention d'adhésion de la commune à la convention opérationnelle habitat en multi-sites est proposée. Les acquisitions de l'EPF PACA interviendront sur des emprises destinées à la réalisation de petits programmes de logements mais également sur des emplacements réservés pour mixité sociale, inscrits dans le cadre du plan local d'urbanisme.

La commune sera associée pour chaque projet présentant des potentialités intéressantes en matière de constructibilité et d'acquisition foncière. Un avis écrit du Maire devra être donné avant la mise en œuvre de la démarche d'intervention foncière par l'EPF PACA.

La commune se portera garante d'un rachat éventuel du bien au terme de la période de portage si aucun opérateur ne s'est porté acquéreur. La Métropole Nice Côte d'Azur assurera pour sa part la gestion effective du bien acquis ou le coût afférent à cette gestion. Cette démarche qui a pour objectif de produire des logements en mixité sociale afin de réaliser les objectifs fixés par le PLH, programme local de l'habitat, intervient en complémentarité de la convention opérationnelle signée le 17 octobre 2011 entre la commune et l'EPF PACA pour la réalisation de logements étudiants dans le quartier des Grands Plans, chemin de la Minoterie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion de la commune à la convention opérationnelle habitat en multi-sites conclue entre l'EPF PACA et la Métropole Nice Côte d'Azur signée le 28 mars 2012
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et l'ensemble des pièces et documents y afférent.

### **11. Avis sur le PLU arrêté de la commune de la Gaude**

Rapporteur : Mme BOTTIN

Dans sa séance du 4 avril 2011, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Gaude, arrêté par la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur le 23 décembre 2010 en raison du projet d'une aire d'accueil des gens du voyage prévue en limite communale, à l'extrémité de la vallée de la Cagne. Afin de tenir compte des principales observations émises par les personnes publiques associées à l'élaboration de ce document d'urbanisme dont notamment celle de la commune, la commune de la Gaude a demandé l'abrogation de la délibération du Conseil Communautaire arrêtant le PLU et la reprise de la procédure d'élaboration.

Aujourd'hui, un nouveau PLU a été établi et arrêté par la Métropole de Nice Côte d'Azur dans sa séance du 29 juin 2012. Conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, la Métropole de Nice Côte d'Azur nous transmet, à nouveau, pour avis, le projet de PLU de la commune de la Gaude.

L'examen de ce nouveau document n'appelle pas d'observation dans la mesure où l'extrémité de la vallée de la Cagne est désormais en zone agricole. On relève également une concordance entre les zones naturelles et les espaces boisés classés des deux communes dans le quartier des Hauts Todos, du Todos méridional et du chemin de la Maure ainsi que le vallon des Régagnades qui est dans une zone naturelle dédiée aux activités de sport et de loisirs.

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de la Gaude

A voté contre : M. GINOUIER

Se sont abstenus : Mme NATIVI, M. SANTINELLI  
Mme TAIANA, M. OBRY



**12. Candidature de la commune à l'acquisition de la parcelle cadastrée section CY N° 3 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption de la SAFER**

Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de la convention d'intervention foncière du 4 février 2003, la SAFER a informé la Commune de la vente de la parcelle cadastrée section CY n° 3 située chemin des Salles, pour une superficie de 3840 m<sup>2</sup>, au prix de 300 000 €.

Le service des domaines, saisi sur ce dossier, a estimé la valeur du terrain à 231.840 € à laquelle s'ajouteront les frais de notaire.

Dans la mesure où cette parcelle est entièrement classée en zone agricole au PLU, la commune entend procéder à son acquisition au prix proposé par le service des domaines, pour permettre d'y rétablir une activité conforme à la destination de ce terrain.

Il a été par conséquent demandé à la SAFER d'exercer son droit de préemption et la commune s'est portée candidate à l'acquisition de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONFIRME** la candidature de la Commune à l'acquisition de la parcelle cadastrée section CY n° 3 au prix de 231 840 euros (hors frais de notaire)
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son premier Adjoint, à signer l'ensemble des pièces liées à cette opération, dont l'acte d'acquisition de la parcelle susvisée.

**13. Renouvellement du plan d'aide au ravalement des façades du Haut-de-Cagnes**

Rapporteur : M. le Maire

Depuis 2001, la commune accorde des aides aux propriétaires des immeubles qui mettent en œuvre des travaux de ravalement de façades dans le secteur du Haut-de-Cagnes.

Le dernier plan triennal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2010 prend fin le 31 décembre 2012.

A ce jour, 92 propriétaires dont les immeubles sont situés dans le périmètre concerné ont bénéficié d'une subvention municipale. Le montant global des aides allouées par la Commune s'établit à 433 071€, la Région Provence Alpes Côte d'Azur ayant apporté une contribution financière à hauteur de 193 283 €.

La Commune et la Métropole Nice Côte d'Azur vont engager un important programme de travaux de requalification dans le secteur du Haut-de-Cagnes concernant notamment la place du Château, la place Emile Wery, la place du Docteur Maurel, la place John Lewis, la rue du Piolet et la rue Charles Géniaux.

Aussi, pour aider les riverains de ces espaces publics à participer à l'effort de mise en valeur de notre village médiéval et permettre à tous les propriétaires du Haut-de-Cagnes de faire face au surcoût généré par l'usage de matériaux traditionnels tels que les enduits et badigeons à la chaux, ainsi que la mise en valeur des décors, il est proposé de reconduire le plan d'aide à la rénovation des façades pour une nouvelle période de 3 ans dans le secteur historique du Haut-de-Cagnes.

Il est précisé que, pour l'année 2012, la commune a inscrit une somme de 52 500 € au budget 2012 afin de répondre aux demandes en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE**, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015, les aides accordées aux propriétaires dont les immeubles sont situés dans le périmètre du Haut-de-Cagnes, qui réaliseront les travaux de rénovation de leurs façades avec des matériaux traditionnels, dans les conditions rappelées comme suit :

Nature des travaux	Aide normale	Aide majorée pour les personnes dont le revenu est inférieur au montant retenu par l'ANAH majoré de 20 %
Badigeon à la Chaux	12€ le m <sup>2</sup>	18€ le m <sup>2</sup>
Réfection d'enduit à la chaux avec décroutage +Couche de finition à la chaux teintée ou badigeon à la chaux	40€ le m <sup>2</sup>	60€ le m <sup>2</sup>
Travaux ou peinture de volets	10€ le m <sup>2</sup>	15€ le m <sup>2</sup>
Pose ou reprise de gouttière, naissance et chute, en zinc	30 € le ml	35 € le ml
Suppression d'anciennes canalisations apparentes, d'eaux usées ou eaux vannes. Base de calcul : ml supprimé	35 € le ml	40 € le ml
-Reprise de frises existantes -Décors complexes ou polychromes -Décors simples type panneau		45€ le ml 100€ le m <sup>2</sup> 50€ le m <sup>2</sup> Avec un plafond de 10 000 €

Il est précisé que seules les façades visibles d'une voie ou d'un espace public seront subventionnées.

- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil Régional à ce nouveau plan triennal s'inscrivant dans le cadre des aides à la rénovation des centres anciens sur la base de montants prévisionnels qui seront fixées chaque année dans le cadre du budget.
- **DEMANDE** pour l'année 2012 à la Région une subvention de 50% du montant prévisionnel des dépenses communales s'établissant à 52 500 €.
- **HABILITE** M. le Maire à présenter la demande de subvention auprès de la Région.

#### **14. Tarification des dérogations de secteur scolaire 2011/2012**

Rapporteur : Mme LUPI

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983 fixant les modalités de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques à fréquentation intercommunale, la commune de résidence est tenue de participer pour l'année scolaire au montant des frais de fonctionnement de la commune d'accueil à hauteur de 100%.

L'ordonnance 2000-549 et la circulaire 2000-101 du 4 juillet 2000 précisent que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence les dépenses à prendre en compte, à ce titre, sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités parascolaires.

Ainsi pour l'année 2011/2012, sur la base du compte administratif 2011, le calcul du coût réel des dépenses, pour un élève fréquentant les écoles publiques de Cagnes-sur-Mer s'élève à :

- 1 684.76 € pour un élève de pré-élémentaire
- 790.25 € pour un élève d'élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en application de cette participation financière envers les communes dont les enfants sont scolarisés à Cagnes-sur-Mer.

#### **15. Musées – Acquisition d'œuvres de Jean Renoir**

Rapporteur : M. CONSTANT

La ville a l'opportunité d'acquérir un ensemble de cinq céramiques dues à Jean Renoir, fils d'Auguste Renoir. Cette proposition émane d'une famille dont un des ancêtres était un ami d'Eugène Renoir et avait reçu en cadeau quelques tableaux et objets.

Jean Renoir découvrit la céramique alors que, blessé à la guerre de 1914, il avait retrouvé les Collettes pour sa convalescence (1916-1919). Il réalisa quelques pièces dans le four de Claude et il se lia d'amitié avec Louis Baude, céramiste à Golfe-Juan. Il poursuivit cette activité en 1922 à Marlotte (Seine-et-Marne), village d'artistes spécialisé dans la céramique où il avait acheté un atelier. Il invita alors Louis Baude à travailler avec lui. En 1924, il arrêta définitivement sa carrière de céramiste pour embrasser celle de cinéaste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'acquérir ces cinq céramiques pour un montant total de 2 500 € :
  - un vase de 18,5 cm de hauteur et de 10,5 cm de diamètre avec un décor de pommes et de cerises,
  - un vase de 19 cm de hauteur et de 10 cm de diamètre avec un décor de poires et de cerises,
  - un pot avec son couvercle de 18 cm de hauteur et 14 cm de diamètre avec un décor de poires et de pommes,
  - un pot à anses avec son couvercle de 21 cm de hauteur et 20 cm de diamètre,
  - une assiette de 21,5 cm diamètre avec un décor de pommes,

étant précisé que les crédits ont été inscrits au budget 2012, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 322.

#### **16. Musées – Acquisition d'une œuvre de Joseph-Victor Roux-Champion**

Rapporteur : M. CONSTANT

Suite à la rétrospective des Peintres de l'été 2011, plusieurs collectionneurs privés ou galeries se sont manifestés et ont souhaité proposer à l'achat des œuvres destinées à enrichir les collections des musées.

Né à Chaumont (Haute-Marne), Joseph-Victor Roux-Champion a étudié à l'Académie Julian et à l'École des Beaux-Arts de Paris. Il y a rencontré Henri Matisse, Georges Rouault et Albert Marquet avec lesquels il a conservé des liens d'amitié. Paysagiste avant tout, il s'est surtout illustré dans les domaines de l'aquarelle et de la gravure. Entre 1906 et 1912, il a loué une maison aux Collettes et il est devenu familier de Renoir, dont

il grava certaines œuvres. De son séjour cagnois, il a laissé des visions épurées, presque abstraites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'acquérir cette œuvre pour un montant de 1200 € :
  - une aquarelle sur papier de Joseph-Victor ROUX-CHAMPION, *Vue de Cagnes-sur-Mer*, signée, 26 x 36 cm, auprès de la galerie Tristan de Quelen, 228, rue du faubourg Saint-Honoré à Paris (huitième arrondissement), étant précisé que les crédits ont été inscrits au Budget 2012, section Investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 322.

### **17. Acquisition d'un bijou de Kiko Gianocca**

Rapporteur : M. CONSTANT

Il est proposé d'enrichir la collection de bijoux contemporains de la Ville, par l'acquisition d'un bijou, création de Kiko Gianocca. Il s'agit d'une broche composée d'argent, de résine et d'une photographie, d'une valeur de 1300 €.

Les œuvres de Kiko Gianocca, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l'exposition de bijou contemporain « *Mirror Mirror* » consacrée à Suzy Solidor et organisée à l'Espace Solidor du 23 juin au 23 septembre 2012. Les 29 artistes invités se sont inspirés de la vie et des portraits de la chanteuse.

Originaire de Suisse Italienne, Kiko Gianocca s'intéresse aux objets du quotidien, qu'il transforme et auxquels il confère une nouvelle identité. Pour cette broche représentant une femme sur la plage, l'artiste s'est procuré la photographie d'une inconnue, dont le visage n'est pas reconnaissable. Kiko Gianocca s'est donc plu à imaginer que celle-ci aurait pu être Suzy Solidor, marchant sur la plage de Cagnes-sur-Mer et faisant un signe de la main. Un moment intime en opposition à sa vie passée sous les feux des projecteurs. L'artiste a reçu le prix du design de Suisse en 2008. Ses œuvres sont présentes dans les collections publiques d'Allemagne et d'Australie (Pinakothèque de Munich, National Gallery de Melbourne).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'acquérir cette œuvre pour un montant de 1300 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2012, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 312.

### **18. Acquisition d'un bijou de Sophie Hanagarth**

Rapporteur : M. CONSTANT

Il est proposé d'enrichir la collection de bijoux contemporains de la Ville, par l'acquisition d'un bijou, création de Sophie Hanagarth. Il s'agit d'un collier en cuir et fer forgé, d'une valeur de 1000 €.

Les œuvres de Sophie Hanagarth, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l'exposition de bijou contemporain « *Mirror Mirror* » consacrée à Suzy Solidor et organisée à l'Espace Solidor du 23 juin au 23 septembre 2012. Les 29 artistes invités se sont inspirés de la vie et des portraits de la chanteuse. La suisse Sophie Hanagarth s'est inspirée de la vie sulfureuse de Suzy Solidor pour façonner ce collier, qui représente deux langues qui s'entremêlent. L'artiste travaille le fer rougeoyant au marteau et à

l'enclume, une technique qui lui permet de fabriquer des bijoux bruts, en accord avec les messages provocateurs qui les accompagnent. Sophie Hanagarth est professeur à l'école des arts décoratifs de Strasbourg en section bijouterie et à l'AFEDAP de Paris. L'artiste expose également dans le monde entier et ses œuvres sont présentes dans les collections publiques telles que les Musées des Arts Décoratifs de Lausanne et de Montréal, ou encore le Musée de l'Horlogerie de Genève.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acquérir cette œuvre pour un montant de 1000 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2012, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 312.

Ont voté contre : Mme LARTIGUE, M. JEAN

### **19. Acquisition d'un bijou de Bettina Speckner**

Rapporteur : M. CONSTANT

Il est proposé d'enrichir la collection de bijoux contemporains de la Ville, par l'acquisition d'un bijou, création de Bettina Speckner. Il s'agit d'une broche en argent avec miroir intitulée « Mirrormirror », d'une valeur de 950 €.

Les œuvres de Bettina Speckner, dont ce bijou, ont été présentées dans le cadre de l'exposition de bijou contemporain « *Mirror Mirror* » consacrée à Suzy Solidor et organisée à l'Espace Solidor du 23 juin au 23 septembre 2012. Les 29 artistes invités se sont inspirés de la vie et des portraits de la chanteuse. La broche « Mirrormirror » de l'allemande Bettina Speckner s'inspire des photos de la Suzy Solidor nocturne : en robe du soir, mains sur la taille, légèrement déhanchée, dans la pose de la grande dame qui s'adresse et séduit son auditoire. Deux silhouettes de la chanteuse disposées de chaque côté d'un oval central sont flanquées de deux miroirs. On imagine qu'une des moitiés de la composition réfléchit l'autre : cette mise en abîme *a minima* rappelle la passion de Solidor pour sa propre image, et pourquoi pas, la nôtre. En effet, le bijou porté ne manquera pas de réfléchir aussi le visage de celui qui le regarde... Bettina Speckner a reçu plus d'une douzaine de prix prestigieux, dont le Herbert Hoffman Preis. Elle est présente dans les principales collections publiques comme le Royal College of Art de Londres, le Musée du Design d'Helsinki, le Musée d'Art et de Design du Chicago ou encore la Fondation Danner de Munich.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'acquérir cette œuvre pour un montant de 950 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2012, section investissement, chapitre 21, article 2161, fonction 312.

### **20. Demande de subvention 2012 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général Espace Solidor – Actions en faveur du bijou contemporain**

Rapporteur : M. CONSTANT

Depuis de nombreuses années, la Ville affirme sa volonté de poursuivre et d'optimiser l'action en faveur des Métiers d'Art en dynamisant dans le site touristique du Haut-de-Cagnes, l'Espace Solidor. Cette orientation constitue un axe majeur de la politique

culturelle de la Ville, labellisée depuis 1995 «Ville et Métiers d'Art», qui est désormais devenu un pôle pour notre région dans le domaine du Bijou Contemporain. L'intérêt de cette politique réside dans la complémentarité des actions : présentation d'expositions nationales et internationales à l'Espace Solidor, constitution d'un véritable fonds de documentation, acquisition d'œuvres, éveil à la création pour les jeunes au sein d'ateliers de pratique artistique, organisation d'ateliers de réflexion et de création pour des artistes, participation à des expositions «Métiers d'Art»...

Le budget prévisionnel 2013 de ces actions étant de 35 000 € TTC, et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 12 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 12 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**21. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation : un soir chez Renoir**

Rapporteur : M. CONSTANT

Depuis 2009, la Ville a créé une nouvelle manifestation intitulée « un soir chez Renoir » dans le décor naturel des jardins du Domaine Renoir aux Collettes. Elle rend ainsi hommage, par l'élection de cet espace magique des Collettes, au Maître des lieux «Pierre Auguste Renoir» grand amateur de Musique. Cette manifestation permet à la création artistique de s'exprimer largement dans le domaine du chant, de la musique mais aussi de la danse. La Ville souhaite proposer au public, des spectacles musicaux gratuits de qualité avec des thèmes et des genres différents.. En 2012, 4 soirées ont été programmées, les 15, 16, 18 et 19 juillet : le trompettiste Alain Brunet a présenté en ouverture des soirées un spectacle jazzy autour de Gainsbourg, puis était proposé une soirée de musique de films par le Quintette de cuivres Magnifica suivi par une soirée plus classique avec l'Orchestre Philharmonique de Nice. La manifestation s'est clôturée par l'œuvre «Carmina Burana» interprétée par le Chœur Régional PACA et le Chœur Symphonique de Montpellier. Le Budget prévisionnel de cette manifestation étant de 100 000 € TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 25 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 45 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**22. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation : Festival de musique sacrée**

Rapporteur : M. CONSTANT

La Direction des Affaires Culturelles propose d'organiser , en 2013, la 12<sup>ème</sup> édition du Festival de Musique Sacrée qui se déroulera dans deux Eglises, celle de la Sainte Famille et celle de Saint Pierre du Haut de Cagnes.

La programmation toujours variée et de qualité proposée lors des concerts organisés à l'occasion de ce festival a fidélisé au cours des années, un public de plus en plus nombreux.

Nous avons ainsi pu écouter les compositeurs suivants : Bach, G. Rossini, A. Vivaldi, W.A. Mozart, H. Berlioz, F Schubert..., mais également des ensembles tels, le Chœur Régional PACA, le Chœur Arioso de Peymeinade, le Chœur Philharmonique de Nice, Syrinx concert...ainsi que des orchestres : l'Orchestre de Toulon, l'Orchestre Sympho-Sophia...

En 2012, la Ville présentera «Voix d'Ange» par l'Association «Opération» le 16 novembre à l'Eglise St-Pierre du Haut-de-Cagnes, puis à l'Eglise de la Ste-famille respectivement les 18, 23 et 25 novembre, avec dans l'ordre : le Chœur Arioso de Peymeinade sous la direction de Francesca TOSI, l'Orchestre Philharmonique de Nice sous la direction de Giulio MAGNANINI et enfin, le Chœur Régional PACA sous la direction de Michel PIQUEMAL. Le budget prévisionnel de ce festival étant de 25 000 € TTC et dans la mesure où il remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 3 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 10 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

### **23. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation : Soirées jazz au Château**

Rapporteur : M. CONSTANT

Depuis de nombreuses années, la Ville organise durant l'été des concerts gratuits de Jazz dans le Haut-de-Cagnes, place du Château. L'idée de fidéliser le public cagnois et les touristes en proposant des concerts, les vendredis soir, en juillet et août s'est avérée une réussite depuis sa création en 2004. En effet, on ne compte pas moins de 500 personnes sur le site à chaque représentation.

Le choix artistique s'est porté vers des petites formations tout en proposant un large panel des différents courants du Jazz. Ainsi 7 concerts ont été programmés pour cette 9<sup>ème</sup> édition 2012 : Denia Ridley Trio (jazz vocal), Tzwing (jazz manouche), Pierre Bertrand Quartet (jazz classique) pour le mois de juillet et Jean-Philippe Sempere Trio (compositions originales et standards de jazz), Evelyne Trio Jazzy (jazz vocal), Bronkenstein Connection (jazz groove) et Swallow (jazz vocal) au mois d'août.

En raison du succès qu'a rencontré cette programmation, la Ville souhaite renouveler en 2013 ces rendez-vous estivaux du Jazz.

Le budget prévisionnel de ces soirées étant de 21 000 € TTC et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 5 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 8 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**24. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation : Histoires de Dire**

Rapporteur : M. CONSTANT

Chaque année, au début de l'été, la médiathèque municipale propose une soirée de contes et de paroles "Histoires de Dire" dans les jardins du musée Renoir. Aboutissement d'un travail autour du fonds de livre "contes", point d'orgue de grande envergure après les rendez-vous contés, les heures de lectures à voix haute... à la médiathèque municipale. C'est aussi l'occasion de présenter "une scène ouverte à la création, aux formes diverses d'expression orale, et aux jeunes talents". En 2012, le public a pu entendre un récital avec l'artiste sénégalais Ablaye CISSOKO qui fût une prodigieuse démonstration de musicalité et de générosité, suivi d'un conte «Secrets de Jardins» par la compagnie Sac à Son et enfin un spectacle «Contes et soul» proposé par le conteur Patrice Kalla et ses musiciens.

Chaque année, l'événement permet à un public d'environ 800 personnes d'assister gratuitement les pieds dans l'herbe et la tête dans les étoiles à une nuit magique sous les oliviers. La mise en valeur des jardins du musée Renoir, la charge culturelle de l'instant amène un supplément d'âme qui rejaillit sur la cohésion et le travail d'une équipe et d'un établissement. En raison du succès que rencontre cette manifestation, la ville souhaite pouvoir renouveler son édition en 2013.

Le budget prévisionnel de cette manifestation étant de 16 000 € TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 5 500 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 5 500 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

**25. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Manifestation : Représentations théâtrales**

Rapporteur : M. CONSTANT

Depuis de nombreuses années, la Ville a mis en place une véritable saison théâtrale reposant sur une programmation à la fois variée et accessible à tous dans le but de fidéliser le public cagnois autour du spectacle vivant. La Ville diversifie également les lieux de représentation sur la base d'un rendez vous mensuel au Centre Culturel, mais aussi avec une programmation particulière au Casino Terrazur.

Par ailleurs, elle propose des représentations gratuites :

- au Cinéma Espace Centre pour les collégiens de Cagnes et pour les enfants (en Décembre)
- en plein air, l'été, place de la Marine et place Grimaldi - pour tout public

Enfin, la saison est complétée par la présentation de compagnies «amateurs» dans le cadre des Rencontres Théâtrales d'Automne du Centre Culturel qui se déroulent chaque année en octobre sur 3 jours.

Le budget prévisionnel de cette saison théâtrale 2013 étant de 45 000 € TTC et dans la mesure où elle remplit les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM, d'autre part.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 10 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 20 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**26. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Animations au sein de la médiathèque municipale et de la ludothèque municipale**

Rapporteur : M. CONSTANT

La nouvelle organisation concernant la Médiathèque et la Ludothèque municipales permet depuis juin 2011, une synergie encore plus étroite et un travail qui met l'accent dans les deux établissements sur la mémoire et la lecture (apprendre les règles, apprendre des comptines, des extraits de textes, des chansons .... et s'en souvenir).

Ainsi, il est proposé au public différentes animations et manifestations :

\* Animations tout au long de l'année à la médiathèque municipale 2013

Il s'agit de mettre les collections en valeur par l'intermédiaire d'ateliers de création artistique, rencontres avec des artistes vivants : auteurs, plasticiens, conteurs, expositions, bibliographies; de faire vivre les fonds grâce aux lectures partagées, table d'actualité ; d'initier et former tous ceux qui sont proches des enfants à la gestion d'un petit fonds de livre, la lecture à voix haute, la mise en place d'animations spécifiques autour du livre et de la lecture. Le programme est gratuit et ouvert à tous, il permet aussi de faire connaître le dynamisme de l'établissement et ses forces de propositions.

\* Animations tout au long de l'année à la ludothèque municipale 2013

Il s'agit de mettre les collections de jeux et jouets en valeur par l'intermédiaire d'ateliers de création artistique, rencontres avec des fabricants, des associations de joueurs ; de faire vivre les fonds et de se former tout au long de l'année grâce à des intervenants de qualité qui vont ouvrir «les possibles» et proposer de nouvelles activités et d'initier les publics à de nouvelles pratiques, des concepteurs de jeux, et d'imaginer des mises en réseaux.

\* Fête du jeu 25 mai 2013

Le samedi 25 mai 2013 la ludothèque municipale organisera la «fête mondiale du jeu» au parc des Bugadières. Cette manifestation représente l'aboutissement d'un travail autour des jeux et jouets à la ludothèque municipale tout au long de l'année : ateliers, création de jeux, animations, actions culturelles en transversalité avec les autres services et notamment la médiathèque municipale, participation aux événements culturels de la ville ; mais aussi, la quotidienneté du prêt, de l'accueil des structures petites enfance, écoles, associations, les instituts spécialisés, et parents. Cette journée permet à la fois de montrer les savoirs faire à travers les animations proposées qui suivront la thématique de «l'eau», la lud'eau se mettra à l'eau !: spectacle autour de deux albums pour la jeunesse, deux attractions «bateaux Mississipi» et des «pistolets à eau», des ateliers, des jeux géants, des nouveautés, des surprises. Chaque année, l'événement permet à un public familial très nombreux de profiter d'ateliers, spectacles, animations mais aussi de la présence de fabricants de jeux, de rencontres avec des professionnels de la petite enfance. Les relations privilégiées qui existent entre la Ludothèque et la Médiathèque départementale des AM peuvent ce jour là se concrétiser par la venue du «ludo bus du CG» et la présentation d'exposition et de jeux et la présence du service «ludothèque» de la Médiathèque Départementale.

Le budget prévisionnel de ces animations et de la « Fête du jeu » étant de 12 000 € TTC et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part, et du CG des AM, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 3 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 5 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**27. Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général – Animations kiosque – Place de Gaulle**

Rapporteur : M. CONSTANT

La ville organise tout au long de l'année des animations gratuites Place De Gaulle où un kiosque est installé à cet effet. Ces animations à la fois festives, populaires et culturelles ont lieu régulièrement afin de dynamiser le centre ville et de constituer un lieu de rencontres entre les générations. Il est prévu notamment d'organiser pour 2013 : une animation musicale, un Carnaval, un Festival d'Harmonies, la Fête de la musique, une journée amateurs de peinture sur chevalets, et en été, le Kiosque en Musique.

Le budget prévisionnel de ces animations étant de 27 000 € TTC et dans la mesure où elles remplissent les conditions requises, une subvention peut être obtenue auprès du CR PACA, d'une part et du CG des AM, d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une aide financière pour 2013 de :
  - 10 000 € TTC auprès du Conseil Régional PACA
  - 15 000 € TTC auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes

**28. Participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire santé de ses agents**

Rapporteur : Mme LUPI

*Références* : - Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011  
- Circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012

Le décret cité en référence prévoit, pour les communes qui le souhaitent, une participation de la collectivité au financement de la protection sociale de ses agents pour le « risque santé ». A cet effet, le 31-08-2012 la DGCL a publié une liste de contrats et règlements éligibles à la participation des collectivités. Ces contrats et règlements sont dits «labellisés». La Ville, soucieuse de la santé de ses agents, considère qu'il importe de rendre davantage supportables les dépenses de santé pour tous les agents communaux et d'éviter, lorsqu'une maladie ou un accident survient que les agents, ne pouvant faire face aux dépenses, ne diffèrent les soins qui leur sont nécessaires.

En conséquence, la Ville préconise d'attribuer une aide financière d'un montant annuel de 180 € soit 15 € par mois à tous les agents souscripteurs d'un contrat dûment labellisé conformément aux dispositions du décret précité. Cette aide sera versée soit directement à l'agent, soit à l'organisme qui la déduira de la cotisation ou prime due par l'agent. Le bénéfice de la participation financière de la collectivité profitera tant aux fonctionnaires, aux agents de droit public qu'aux agents de droit privé.



III – Réveillon du Jour de l'An

- Forfait 150 € sur les salles de 80 à 300 personnes

IV – Syndics de copropriété cagnois

- 70 € pour salle de 80 à 300 personnes (forfait 3 H) +15 €/heure sup. et 5 €/demi-heure

- 55 € pour salle de 19 à 50 personnes (forfait 3 H) +15€/heure sup. et 5 €/demi-heure

V – Sections locales des partis politiques et syndicats locaux

- 3 réunions gratuites limitées à 3 h +10 €/heure sup.

- Gratuité aux candidats déclarés pendant les périodes électorales et les syndicats locaux

**B) ENTREPRISES, SYNDICS ET ASSOCIATIONS HORS CAGNES**

En fonction de la disponibilité des salles, 40 € de l'heure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** la nouvelle tarification.

**30. Approbation du règlement de la cité marchande**

Rapporteur : M. ROSSO

La Cité Marchande définitive ouvrira ses portes avant la fin de l'année. Les commerçants non sédentaires titulaires d'un étal aménageront dans la nouvelle structure après avoir occupé la structure provisoire du quartier de la Villette.

Pendant la période des travaux la Cité Marchande provisoire était régie par un règlement adapté à ce contexte particulier et par définition provisoire.

Après le déménagement dans les nouveaux locaux, le fonctionnement de la Cité Marchande sera modifié : les horaires d'ouverture seront étendus, les locaux techniques proposeront des fonctionnalités supplémentaires, les nouveaux espaces tels que les kiosques et la mezzanine seront ouverts au public. De même, les deux étals donnant sur l'entrée principale de la rue Giacosa disposeront de deux terrasses de 16 m<sup>2</sup> chacune avec l'extension d'horaires d'ouverture.

C'est pourquoi, le nouveau Règlement de la Cité modifie la réglementation actuelle et prend en compte les spécificités de la nouvelle halle.

Les organismes professionnels des commerçants non sédentaires ont été associés à son élaboration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Règlement de la Cité Marchande de Cagnes-sur-Mer.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 51.

Le Maire

Louis NEGRE